

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
12364

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

OBJET : Demande de remboursements de transports année scolaire 2017-2018: 1ère répartition- Dispositif PAME : subventions complémentaires.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

1. Le Département aide les collèges publics et privés sous contrat en participant aux frais de transport engagés par les collèges, pour des opérations menées par notre collectivité ou auxquelles elle participe. Je vous propose d'attribuer dans ce cadre les subventions figurant en annexe 1.

La prise en charge financière des transports aux collèges s'effectue au réel pour les opérations dont le Département est à l'initiative ainsi que le déplacement dans les établissements culturels de la collectivité.

Dans les autres cas où le Département est partenaire, la participation financière est établie sur la base d'un forfait de 120€

2. Par ailleurs, je vous propose d'acter le principe du remboursement aux lycées professionnels accueillant des élèves de 3ème de la visite du mémorial du camp des Milles, dans les mêmes conditions que les collèges.

3. Enfin, dans le cadre de sa politique de soutien aux collèges, le département participe financièrement aux Actions Menées par les Etablissements (PAME). Je vous propose d'attribuer un complément d'aides précédemment votées à la commission permanente de septembre 2017 pour deux collèges. (annexe 2)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

